



**AVIS PUBLIC  
PLAN MUNICIPAL ET ARRÊTÉ DE  
ZONAGE DE LE GOULET**

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que le village de Le Goulet a adopté deux arrêtés intitulés « arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal de Le Goulet », portant le n° 42 et « arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Le Goulet », portant le n° 43.

L'arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal a été approuvé par le Ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale le 21 juin 2022 et déposé au bureau d'enregistrement du comté de Gloucester le 4 juillet 2022, sous le numéro 42.

L'arrêté modifiant l'arrêté de zonage a été déposé au bureau d'enregistrement du comté de Gloucester le 15 août 2022, sous le numéro 43.